

## Décision relative à la demande d'ajout d'un nouveau nom commercial d'une matière fertilisante

*Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment le chapitre V du titre V du livre II des parties législative et réglementaire,*

*Vu la demande d'ajout d'un nouveau nom commercial à la matière fertilisante XEOX*

*de la société*

**FRAYSSINET SAS**

*enregistrée sous le n° 2020-0017*

**n° 2020-0017**

La mise sur le marché de la matière fertilisante désignée ci-dessus **est autorisée** en France pour les noms précisés dans la présente décision.

La présente décision s'applique sans préjudice des autres dispositions applicables.

*Le nouveau nom commercial ajouté par la présente décision est le nom INSEMO ST.*

*Pour la désignation détaillée de la matière fertilisante  
à laquelle cette autorisation  
de mise sur le marché*

*MINÉRALOGIE*

## Informations générales

<b>Noms du produit</b>	XEOX INSEMO ST
<b>Type de produit</b>	Produit de référence
<b>Catégorie du produit</b>	Produit simple
<b>Titulaire</b>	FRAYSSINET SAS 81240 ROUAIROUX FRANCE
<b>Classe - Type</b>	Matière fertilisante – Stimulateur de croissance racinaire à base de lignosulfonate et additif agronomique pour un mélange avec : <ul style="list-style-type: none"> <li>○ un support de culture, selon la norme NF U 44-551/A4</li> <li>○ un amendement organique conforme à la norme NF U 44-051, un engrais solide ou liquide, ou une solution nutritive, selon la norme NF U 44-204.</li> </ul>
<b>Etat physique</b>	Solution (liquide visqueux)
<b>Numéro d'intrant</b>	842-2014.01
<b>Numéro d'AMM</b>	1080002

L'échéance de validité de la présente décision correspond à celle de l'autorisation du produit.

La présente décision peut être retirée ou modifiée si des éléments le justifient.

A Maisons-Alfort le, 04 FEV. 2020

Pour le directeur général et par délégation  
La directrice des autorisations  
de mise sur le marché

Marie-Christine de GUENIN